

Communiqué

Permis d'alcool pour vendre des produits de vapotage

**Le Regroupement des tabagies du Québec réclame
une clause de droits acquis**

Québec, le 28 août 2024 – Lundi dernier, le Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs (CCID) a demandé au ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Christian Dubé, d'exiger l'obtention d'un permis d'alcool de catégorie épicerie à tout détaillant qui souhaite vendre des produits de vapotage. Le Regroupement des tabagies du Québec (RTQ) n'est pas contre l'idée, mais à la condition que le gouvernement lui accorde une clause de droits acquis pour continuer de vendre des produits de vapotage sans quoi de nombreuses tabagies devront fermer leurs portes.

Un fiasco créé de toute pièce par le gouvernement de la CAQ

La proposition du CCID vient en fait confirmer le fiasco dans le dossier du vapotage. Les dépanneurs tentent de trouver une façon de pallier l'improvisation, l'inaction et l'incompétence du gouvernement dans ce dossier. Depuis l'entrée en vigueur de la loi interdisant la vente de saveurs dans les produits de vapotage, les tabagies du Québec ont subi une baisse importante de leur revenu car les boutiques de vapotage continuent de vendre des saveurs, au vu et au su du ministre Christian Dubé. *« Réglementation floue, manque d'inspecteurs, application arbitraire de loi, c'est le Far West complet dans l'industrie du vapotage au Québec. Nos membres en paient un très gros prix présentement »* de commenter Michel Poulin, porte-parole du Regroupement des tabagies du Québec.

Par contre, si une telle proposition devait voir le jour, elle ne devrait pas se faire sur le dos des tabagies qui subissent déjà de sérieux préjudice dans ce dossier et le RTQ exigerait une clause grand-père. *« Si le gouvernement va de l'avant avec la proposition du CCID, il faudra absolument que les tabagies obtiennent une exception avec une clause de droits acquis. Ce n'est pas vrai que nos tabagies vont payer le prix pour la délinquance des vapoteriers, l'incompétence du MSSS et l'insouciance du ministre Dubé qui dort au gaz et regarde le train passer assis sur ses mains. »* de conclure Michel Poulin.

<https://tabagies.com/nouvelles/>

- 30 -

Source : Michel Poulin, porte-parole
Regroupement des tabagies du Québec (RTQ)
Tél. : 514-358-8381 / Courriel : info@tabagies.com